



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la
société CDMR pour le renouvellement et l'extension d'une carrière sur les communes d'Aussac-Vadalle
et de Nanclars (16)

Par arrêté en date du 17 juillet 2023 modifié, la préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours, soit du **mardi 17 octobre 2023 à 9 h au jeudi 16 novembre 2023 à 17h inclus**, en vue d'autoriser le renouvellement et l'extension d'une carrière sur les communes d'Aussac-Vadalle et de Nanclars (16).

Le maître d'ouvrage est la société CDMR dont le siège social est situé à Champblanc, 2 route des Etangs à CHERVES-RICHEMONT (16370).

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant : 06 64 30 94 83 – Mme Juliette CHAUVIÈRE juliette.chauviere@groupegarandeau.com

Le président du Tribunal Administratif de POITIERS a désigné, M. Gilbert GERMANEAU, technicien supérieur principal de la fonction publique en retraite, commissaire enquêteur titulaire et Mme Esmeralda TONICELLO, formatrice et conseillère en relations sociales, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairies d'Aussac-Vadalle et de Nanclars.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Un poste informatique est installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à ANGOULÊME afin de permettre un accès gratuit au dossier pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Les observations pourront être adressées soit par **voie postale** au commissaire enquêteur M. Gilbert GERMANEAU à la mairie d'Aussac-Vadalle 61 rue de la République (16560), siège de l'enquête, soit par **voie électronique** à l'adresse suivante :

pref-carriere-aussac-nanclars@charente.gouv.fr

et ceci jusqu'au **jeudi 16 novembre 2023 à 17 h inclus**.

Les documents relatifs à l'enquête, les observations transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente: www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat – environnement - chasse – DUP-ICPE-IOTA /Aussac-Vadalle)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations de la manière suivante :

Mairie de Nanclars

mardi 17 octobre 2023 de 9h à 12h
samedi 28 octobre 2023 de 9h à 12h
jeudi 9 novembre 2023 de 9h à 12h

Mairie d'Aussac-Vadalle

samedi 21 octobre 2023 de 9h à 12h
jeudi 2 novembre 2023 de 14h à 17h
jeudi 16 novembre 2023 de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur peut, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et dans les mairies précitées. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement Chasse – DUP-ICPE-IOTA/Aussac-Vadalle) et mis à la disposition du public pendant un an.

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de la préfète de la Charente.